

Ecole élémentaire Paul Crouzet
Place du Marché
34730 Prades Le Lez
04 67 59 76 65
ce.0341308m@ac-montpellier.fr

Ecole maternelle Jules Ferry
Place du marché
34730 Prades Le Lez
04 67 59 76 00
ce.0341504a@ac-montpellier.fr

Compte-rendu du conseil d'écoles extraordinaire du 5 février 2018

Présents :

Pour l'école maternelle Jules Ferry :

Enseignants :

Mme AMENDOLA, Mme BAZILE, Mme DALLE, Mme GIORDAN, M GROUSSET, Mme IGLESI, Mme PETER

Parents d'élèves :

Mme JOUSSE, Mme CAZALS, Mme BURGARELLA, Mme RUYANT, Mme BARA, Mme BRU, Mme DUPONT
M GRANGIER (avec voix consultative)

Pour l'école élémentaire :

Enseignants : M. DUBOST, Mme ALAVOINE, Mme JOUVE, Mme DELEUZE, Mme MAKEREEL, Mme CARLIER, Mme CABROL, Mme BERENGUEL, Mme SINFORT, Mme SARAZIN, Mme CUBERTAFOND, Mme NAGOT, Mme VIADERE, M. LABOUREAU, M. BUQUET, Mme DEVESA, M DUGARIN, M LALAUZE

Excusées : Mme THIEBAUT (remplacée par Mme Cabrol), Mme BENOLIEL (remplacée par Mme Cubertafond), Mme GREGOIRE (remplacée par M Paloc), Mme CHABBERT

Absent : M PALOC

Parents d'élèves :

- Mme BOTTA, Mme PIEYRE, Mme LEUCHTWEIS, M. BELAUD, Mme FRONTINO, Mme BILLET, Mme LAY-SON, Mme LIEURAIN, Mme PENDINO, Mme LEMAIRE, Mme KHERIF, Mme POURROT-REDON, Mme GAUDY, Mme BARRAU
- M BOCQUET, Mme FROMON, Mme ALBAR (avec voix consultative)

Pour la mairie :

M LUSSERT, (Maire)

Mme BESSIERE (Adjointe au Maire, Déléguée aux affaires scolaires)

Mme MASSEI, directrice générale adjointe des services

Mme CARMONA

Ordre du jour :

- Vote sur une demande de dérogation de l'organisation de la semaine scolaire

La séance débute à 18h15.

La loi de refondation de 2013 a institué la semaine de 4,5 jours de classes afin d'offrir 5 matinées d'apprentissages aux élèves. Cette loi a été amendée à plusieurs reprises pour être effective à la rentrée 2014. En 2017, le nouveau ministre a autorisé des demandes de dérogation ouvrant ainsi la possibilité d'un autre aménagement de la semaine scolaire.

Ce conseil d'écoles extraordinaire décidé en réunion du PEDT a pour but de recueillir le vote de ses membres afin d'indiquer à M Le Maire l'orientation choisie dans chaque école. Il pourra, s'il le souhaite, adresser au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Hérault une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Les horaires seront débattus lors de prochains PEDT et votés lors d'un conseil d'école prochain.

Les horaires pourraient être :

Si 4 jours :

Maternelle : 8h45 – 11h45 ; 13h45 – 16h45

Elémentaire : 9h-12h ; 14h – 17h

Si 4,5 jours :

Maternelle : 8h45 – 11h45 ; 13h45 – 16h ; mercredi 8h45 – 11h45

Elémentaire : L-J : 9h – 12h ; 14h-17h, Ma-V : 9h-12h, 14h- 15h30, mercredi : 9h-12h

8h30 – 12h ; 14h-15h45, mercredi : 9h12h

8h30 – 12h; 15h30 – 17h15

Le vote n'est qu'indicatif et ne présage pas d'une organisation future.

Mme Botta, au nom de l'AEP, et Mme Lemaire et Mme Pendino, en leur nom, souhaitent faire une déclaration. Elles pourront le faire après le vote pour expliquer leur choix.

Résultats des votes

| | Maternelle Jules Ferry | Elémentaire Paul Crouzet |
|-----------|------------------------|--------------------------|
| Inscrits | 16 | 34 |
| Votants | 16 | 34 |
| 4 jours | 12 | 19 |
| 4,5 jours | 4 | 15 |
| Nuls | 0 | 0 |

Déclaration de Mme Botta, au nom de l'AEP pour l'école maternelle et l'école élémentaire :

Un certain nombre de représentants de parents d'élèves ici présents souhaitent exprimer le mécontentement également partagé par beaucoup des parents non élus face à la conduite de cette consultation sur les rythmes scolaires. Nous considérons en effet que le questionnaire proposé aux parents et le calendrier de ce conseil d'école extraordinaire nous ont mis en grande difficulté pour représenter au mieux l'ensemble des parents qui nous ont élus, alors même que cela aurait été le souhait de la grande majorité d'entre nous.

Nous regrettons tout d'abord le refus apporté à notre demande de report de ce conseil d'écoles extraordinaire. Cette demande émanait d'une décision collective prise lors d'une réunion à laquelle tous les parents étaient conviés. Nous avons pris note que ce refus était motivé par l'urgence de la prise de décision pour les enseignants même si plusieurs communes avoisinantes ne font pas les mêmes choix.

En l'absence de report, nous n'avons pas eu le temps de mettre en place une nouvelle consultation des parents, alors que plusieurs d'entre nous pensent que les réponses au questionnaire proposé début janvier sont biaisées par l'évocation de changements éventuels d'horaires.

Nous regrettons aussi fortement que les remarques proposées par l'AEP sur ce questionnaire n'aient pas pu être intégrées faute de temps. Nous admettons que nous n'avons sans doute pas

été suffisamment réactifs mais, de manière générale, la concertation entre les parents concernés (bureau, commission PEDT, élus) requiert aussi du temps, surtout entre bénévoles.

Nous regrettons enfin qu'il n'y ait pas eu de réunion publique ou d'information diffusée par d'autres moyens. Nous pensons en effet qu'il aurait été souhaitable que les parents soient mieux informés de l'avis des professionnels que sont les enseignants et les animateurs exerçants sur Prades, du coût des deux options pour la commune, et du ressenti de l'ensemble des familles.

Nous espérons cependant que les différents acteurs sauront tirer la leçon des difficultés rencontrées ces dernières semaines, et que la suite des échanges et prises de décision sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires se feront dans un climat d'échange et de concertation serein.

Déclaration de Mme Pendino et de Mme Lemaire :

Explication de vote

A ce jour, le manque de qualité et d'information dans la concertation des parents n'a pas permis d'éclairer leur avis et ce, alors même que de nouvelles propositions de rythmes scolaires sont depuis quelques jours envisagées par la mairie sans avoir été portées à la connaissance des parents.

Le ministre de l'Education Nationale a rappelé en juin dernier que « *tous les territoires satisfaits doivent continuer à appliquer l'organisation actuelle* ». L'objectif de la dérogation étant d'offrir un assouplissement de la loi aux seules communes rencontrant des difficultés ou à celles exprimant un large consensus local.

A ce jour, aucun bilan ou évaluation ne démontre des difficultés à la mise en œuvre de la réforme de 2013 à Prades le Lez, qui a plutôt à l'inverse été menée avec succès, même si des améliorations pourraient être apportées, notamment horaires, selon les souhaits des enseignants.

Nous ne pensons pas, par ailleurs, que la concertation, telle qu'elle a été menée, ait démontré un consensus local. Elle a plutôt démontré la franche division des enseignants d'une part et des parents d'autre part.

A ce jour, puisque la commune de Prades ne répond à aucun des deux critères nécessaires au processus de dérogation, et puisqu'une évaluation scientifique des différents rythmes est en cours au sein de l'Education Nationale, au nom des parents qui nous ont confié l'expression de cet avis, nous nous prononçons pour un temps supplémentaire de concertation et donc contre la présente demande de dérogation.

Cécile LEMAIRE et Héloïse PENDINO,
pour le collectif de parents tous réunis autour du sentiment partagé d'un échec collectif au débat, à la démocratie participative et à la concertation locale.

La séance est levée à 18h50.

Mme DALLE
Directrice de l'école maternelle



M LALAUZE
Directeur de l'école élémentaire

